

ASSEMBLÉE NATIONALE

Les travaux parlementaires

Journal des débats

Commission des transports et de l'environnement

(<http://www.assnat.qc.ca/fra/38Legislature1/DEBATS/epreuve/cte/080909/1000.htm>)

Le mardi 9 septembre 2008, 10 h 00 (non révisé)

Le Président (M. Bergman): Je souhaite la bienvenue aux représentants des Amis de la vallée du Saint-Laurent. Vous avez 15 minutes pour faire votre présentation, suivie d'un échange avec les membres de la commission pour un autre 45 minutes. Alors, je vous demande de vous identifier, et vous avez maintenant le micro pour les prochaines 15 minutes. Bienvenue, M. Stainier et M. Désilets.

M. Stainier (André): Merci, M. le Président et bonjour. Bonjour, Mme la ministre, Mmes et MM. les députés. Je suis André Stainier, le président de cet organisme, Les Amis de la vallée du Saint-Laurent. Avec moi, M. Louis Désilets, biologiste et membre de notre conseil d'administration.

Nous vous remercions bien sûr de nous accueillir et de nous entendre quant à nos représentations sur le projet de loi n° 92. C'est un honneur pour nous, c'est un honneur et un privilège d'être les premiers à ouvrir cette commission, et je me permets de dire que cet honneur n'est pas tellement pour notre organisme que pour le Saint-Laurent lui-même. Le Saint-Laurent qui est la ressource en eau majeure, principale du Québec. Ceci est vraiment un honneur dont je me permets de dire qu'il lui revient. Et, si vous me permettez le jeu de mots: Pourquoi lui revient-il? Parce qu'on peut le qualifier, me semble-t-il, le Saint-Laurent, de vaisseau amiral du réseau hydrographique du Québec, et je suis heureux d'être le premier à vous en entretenir. Les Amis de la vallée du Saint-Laurent, un organisme qui existe 1986 qui se voue la protection et à la promotion des richesses environnementales du Saint-Laurent et des ressources qu'il offre pour le développement durable. Si vous me permettez, vous avez une présentation de nous-mêmes et de nos activités en annexe au mémoire, et je me permets de signaler notre dernière initiative: La semaine prochaine, le lundi, nous inaugurons une Semaine de la navigation sur le Saint-Laurent et des carrières maritimes voulant encourager les jeunes à s'intéresser au Saint-Laurent et aux offres... à l'offre qu'il fait de carrières. C'est dans le port de Québec en liaison avec le 400e de Québec que nous tenons cette semaine.

Si j'en viens au projet de loi, notre propos devant vous est que, considérant que l'objet du projet de loi... considérant l'objet du projet de loi d'affirmer le caractère collectif des ressources en eau et de renforcer leur protection, nous nous proposons de traiter de la pertinence et de l'intérêt de faire place au Saint-Laurent dans cette démarche législative. J'ajoute même que cet enrichissement du projet de loi contribuera de manière importante à renforcer la protection des ressources en eau du Québec, cette protection recherchée par le projet de loi, en même temps d'ailleurs qu'à renforcer la protection dont le Saint-Laurent a besoin.

Mentionnons cependant, avant d'en venir à notre propos principal, que nous appuyons les principes et les dispositions énoncées dans le projet de loi quant à la propriété publique de l'eau, la nécessité de la rendre disponible à des fins d'alimentation et d'hygiène, en assurer la protection, la restauration, la mise en valeur, en contrôler les transferts et les prélèvements. Nous sommes particulièrement heureux de ce que le projet de loi statue sur la mise en oeuvre, au Québec, de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, quoique nous regrettons que cette entente, en limitant ce bassin à la hauteur de Trois-Rivières, ne tienne pas compte des effets qui s'exercent sur l'ensemble du cours du Saint-Laurent.

Un premier thème: L'eau du Québec et le Saint-Laurent. L'eau du Québec se répartit entre deux ou trois grands bassins hydrographiques, parmi ceux-ci, le plus important dans la partie habitée du Québec est le bassin du Saint-Laurent. Pour être exact, il faudrait parler du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Mais il est admis, pour des raisons à la fois géographiques et politiques, de parler de façon distincte du bassin du Saint-Laurent.

Le bassin du Saint-Laurent se présente, comme tout bassin, avec deux types de composantes: d'une part, les sous-bassins et, d'autre part, le Saint-Laurent lui-même, fleuve, estuaire, golfe. Les sous-bassins constituent des unités hydrographiques distinctes, indépendantes les unes des autres, essentiellement sans relation les unes avec les autres; le Saint-Laurent, lui, est une composante unique, ne se situant pas à côté des sous-bassins mais à leur embouchure à tous, en faisant ainsi, par le recueil de leurs eaux, les parties intégrantes d'un système hydrique unique.

Le Saint-Laurent est donc une des composantes du système hydrique du Québec. Il n'est cependant pas une composante comme les autres. Non seulement il est l'aboutissement et le recueil de toutes les autres composantes de son bassin, mais, considéré dans l'ensemble de ces caractères, des fonctions qu'il exerce, des usages qui s'y développent, il joue un rôle déterminant et d'une ampleur extrêmement vaste pour l'ensemble du Québec, ce qui n'est le cas d'aucune des autres composantes de ce système.

La ressource eau du Québec habitée, c'est, pour une très grande part, quantitativement d'abord, tous usages confondus ensuite, le fait du Saint-Laurent. Il est, en tant même que ressource eau, l'axe central et structurant tant des écosystèmes que des établissements humains, des développements économiques et sociaux, et de l'histoire politique et culturelle du Québec.

Compte tenu de cette situation, il apparaît que légiférer sur l'eau du Québec, c'est aussi légiférer en grande partie sur le Saint-Laurent, et qu'au regard de cette démarche législative le Saint-Laurent se présente comme une ressource d'un statut, d'une importance, d'une richesse, d'une polyvalence, d'une ampleur tout à fait particulières et spécifiques au sein de la ressource en eau considérée dans sa totalité. Cela postule, au sein du traitement de l'eau considérée dans sa totalité, un traitement législatif particulier et spécifique.

C'est d'ailleurs ce que la politique nationale de l'eau a perçu et proposé. Et notons tout d'abord ce fait remarquable: qu'au sein d'une approche gouvernementale d'ensemble de la question de l'eau, comme la politique de l'eau, cette politique consacre un chapitre distinct et spécifique au Saint-Laurent, ce qu'elle ne fait pour aucune autre ressource en eau particulière. Et que dit la politique? Je cite: «Le gouvernement du Québec reconnaît l'importance du Saint-Laurent, son caractère historique, économique, social, culturel et patrimonial, ainsi que la richesse de ces milieux naturels. Les problématiques, enjeux, stratégies et objectifs généraux, précisés et développés dans les différents plans de mise en valeur ou de gestion du Saint-Laurent, ont permis de mettre de l'avant les axes majeurs suivants: reconnaître un statut particulier au Saint-Laurent afin de rendre compte de l'importance de sa valeur intrinsèque pour les Québécois et les Québécoises; mettre en oeuvre la gestion intégrée du Saint-Laurent.» Ainsi, le gouvernement s'engage à traduire par une reconnaissance officielle sa vision du Saint-Laurent comme un patrimoine national à protéger, à développer et à mettre en valeur et s'engage à mettre en oeuvre la gestion intégrée du Saint-Laurent.

Il nous paraît donc qu'une législation sur l'eau au Québec ne peut omettre de légiférer sur le Saint-Laurent et que ceci doit s'orienter vers la reconnaissance d'un statut distinct et spécifique propre à rendre compte de sa valeur intrinsèque particulièrement éminente, supérieure, ample et diversifiée, et j'ajouterais propre aussi à donner un fondement juridique à des dispositions qui seraient spécifiques au Saint-Laurent. D'où notre première recommandation.

Nous recommandons que le projet de loi n° 92 reconnaisse le caractère distinct, unique, éminent et déterminant du Saint-Laurent à titre de ressource en eau et le déclare patrimoine national à protéger, à développer et à mettre en valeur.

Pour notre deuxième thème, je passerai la parole à M. Désilets.

M. Désilets (Louis): Merci, M. Stainier. Alors, nous allons regarder maintenant le projet de loi sous un autre aspect: la démarche législative. Et pour entrer dans les délais de 15 minutes qui nous ont été alloués

par le président, je vais résumer et me concentrer sur la recommandation.

Alors, l'idée maîtresse, c'est que, quand on regarde dans son ensemble le projet de loi, ce qui ressort, c'est qu'on dispose ici d'un outil qui nous permet d'avoir une vision globale sur la gestion de l'eau au Québec comme ressource collective et, quand on l'examine en détail, on constate que le projet semble se limiter, dans les sections de fond, sur les sous-bassins du Saint-Laurent. Alors, il est théoriquement applicable au Saint-Laurent lui-même quand on regarde la structure, mais à condition de ne pas vouloir le traiter autrement que le reste du système. Alors, pour nous, c'est un peu comme oublier quelque chose d'important parce que le fleuve Saint-Laurent n'est pas un sous-bassin comme tel, ce n'est pas une rivière conventionnelle, c'est la rivière qui intègre toutes les autres rivières et qui a été au coeur du développement économique et historique du Québec. Alors, de notre point de vue, ce statut particulier du fleuve doit se répercuter dans les dispositions touchant à sa gestion.

Alors, ce que nous proposons, c'est la recommandation numéro deux, c'est que le projet de loi spécifie que le Saint-Laurent doit être l'objet, à l'intérieur de la gestion des ressources en eau par unité hydrographique, d'une gestion distincte et spécifique en même temps qu'intégrée et concertée dont les paramètres de référence seront notamment son statut de patrimoine national, sa polyvalence en matière de richesses, de ressources, d'usages et de rôles, son unité, sa fragilité. Alors, ça demande comme un encart, si vous voulez, dans le projet de loi actuel.

Là-dessus je repasse la parole à M. Stainier pour la troisième partie du mémoire. Merci.

M. Stainier (André): Oui. Il s'agirait donc de la gestion de l'eau par plans directeurs. Le projet de loi spécifie que la gestion des ressources en eau doit être réalisée de manière intégrée et concertée dans les unités géographiques. Il spécifie aussi que cette gestion doit se faire en référence, d'une part, aux orientations fondamentales d'une gestion intégrée et concertée éventuellement établie par le ministre en référence, d'autre part, à un plan directeur de l'eau élaboré par une instance représentative dont on énumère les catégories. Il fait également une liste de plusieurs des éléments dont le ministre peut préciser que le plan directeur doit traiter mais il ne va pas plus loin que les nommer. En ce qui a trait à la mise en oeuvre du plan directeur, le projet de loi énonce qu'elle fera partie, sans plus de précision, de la mission de l'instance représentative du milieu. Il énonce aussi que le plan sera transmis aux instances responsables afin, sans plus, qu'elles le prennent en considération.

Nous avons recommandé que le projet de loi intègre le Saint-Laurent, mais de façon distincte et spécifique, comme une des unités hydrographiques pour lesquelles il légifère et qu'il dispose que le Saint-Laurent doit être l'objet, à l'intérieur de la gestion des ressources en eau, d'une gestion distincte et spécifique.

Pour compléter la démarche en harmonie et en liaison avec les dispositions énoncées pour les autres unités hydrographiques, il reste et il suffit de disposer que cette gestion du Saint-Laurent doit se faire en référence à un plan directeur aux paramètres distincts et spécifiques élaborés et mis en oeuvre par une instance représentative du Saint-Laurent aux composantes relevant de catégories en partie spécifiques et approuvées par le ministre. Il reste et il suffit également de disposer que ce plan sera transmis aux instances gouvernementales et nationales dont les attributions ont un lien avec le Saint-Laurent et aux instances régionales et municipales qui en sont riveraines. Il reste et il suffit enfin de faire une liste d'un certain nombre d'éléments dont le ministre peut préciser que ce plan directeur doit en traiter. Ces éléments pourront certainement être...

Le Président (M. Bergman): Conclusion, s'il vous plaît.

M. Stainier (André): ...en partie les mêmes que pour les plans directeurs des unités hydrographiques indistinctement prises. Mais en référence notamment aux paramètres que nous avons proposés, il devra en avoir d'autres. Et nous énumérons ici quelques volets du développement d'une société comme la nôtre qui tiennent spécifiquement à la présence du Saint-Laurent comme unité hydrographique au coeur du Québec et au rôle d'axe central et structurant qu'il y joue.

Le Président (M. Bergman): Malheureusement, le temps s'est écoulé.

M. Stainier (André): En recommandation donc, dans la ligne de ce que je viens de dire, nous recommandons que le projet de loi n° 92 spécifie que la gestion du Saint-Laurent doit se faire sur la base d'un plan directeur élaboré selon le même patron général que les autres mais intégrant des dispositions spécifiques. Celles-ci devront être inspirées de son statut de patrimoine national et des autres paramètres de référence déjà mentionnés quant à la composition, quant aux instances gouvernementales auxquelles il sera transmis et quant aux éléments qu'il traitera.

Nous recommandons que le projet spécifie que le plan directeur du Saint-Laurent doit traiter notamment des éléments suivants: l'eau du Saint-Laurent dans sa dépendance pour ses débits et ses niveaux de l'eau des Grands Lacs, les écosystèmes du Saint-Laurent en tant qu'exposés au trafic maritime, le lit du Saint-Laurent et son appropriation, le territoire riverain du Saint-Laurent et son aménagement, l'accès public au Saint-Laurent, le transport maritime intérieur comme élément de la lutte aux gaz à effet de serre et au gaspillage énergétique, le tourisme...

Le Président (M. Bergman): Merci.

M. Stainier (André): ...maritime et fluvial et le développement durable du tourisme, les paysages du Saint-Laurent, leurs qualités, leur fragilité.

Nous recommandons donc que le Saint-Laurent soit traité dans le projet de loi n° 92 conformément aux engagements pris à son sujet dans la politique nationale de l'eau. Je vous remercie, M. le Président.

Le Président (M. Bergman): Merci, M. Stainier, merci, M. Désilets. Le temps alloué à chacun des groupes est le suivant: le groupe formant le gouvernement, 17 minutes; l'opposition officielle, 15 minutes; et le deuxième groupe d'opposition, 13 minutes. Alors, Mme la ministre, vous avez les prochaines 17 minutes.

Mme Beauchamp: Merci beaucoup, M. le Président. D'entrée de jeu, je veux vous remercier pour cette présentation et un mémoire vraiment de très grande qualité, et je dirais surtout si empreint de sagesse, sans nul doute. J'ai déjà lu à quelque part la statistique qui dit que 80 % des Québécois vivent le long du Saint-Laurent, j'en fais partie, je suis née dans un village au bord du Saint-Laurent, et je partage avec vous cette préoccupation, je dirais, cet amour de ce grand fleuve, cette préoccupation, puisqu'il s'est inscrit, là, carrément au coeur de notre histoire.

Je ne veux pas être trop réductrice dans mes propos, mais je dirais l'essence de votre mémoire est de venir nous interpeller par rapport à la section IV de la loi, donc beaucoup essentiellement autour de la notion de la gouvernance de l'eau. Ça me permet de souligner, puisque vous l'avez fait, de dire que je pense que c'est une section qui a sa propre valeur. Il y a beaucoup d'autres sections dans la loi, mais c'est une section dont, moi, je suis assez fière, puisqu'à mon arrivée au ministère et en échangeant avec bon nombre des acteurs dans le domaine de l'eau, j'ai bien compris leur message que, pour eux, bien qu'on décrivait dans la politique nationale de l'eau ce principe de gestion par bassin versant, par bassin hydrographique, sous-bassin, qu'il y avait un souhait qu'il y ait là-dedans une reconnaissance légale de ce principe de gestion par bassin versant, et une reconnaissance légale de la notion d'un plan directeur de l'eau. Et c'est ce que vient inscrire formellement dans la loi, la loi vient inscrire ces principes, donc légalement des principes de gestion intégrée par bassin versant et de plan directeur de l'eau.

C'est M. Désilets, je crois, qui indiquait que, donc, théoriquement, puisque la loi reconnaît la gestion intégrée par bassin versant, reconnaît que le gouvernement, le ministre peut recenser et décrire les unités hydrographiques qui doivent faire l'objet d'un plan directeur de l'eau, vous avez dit: Bien, théoriquement, on comprend que théoriquement ça peut comprendre le Saint-Laurent. Mais là, vous venez plaider pour qu'il y ait, je dirais, une intégration officielle, qu'on officialise aussi le fait que le Saint-Laurent lui-même doit faire l'objet d'une gestion intégrée. C'est ce que j'ai compris ce sur quoi vous venez plaider aujourd'hui.

Ma question, elle est très, ensuite, elle est très pragmatique. Vous le savez, parce qu'honnêtement j'accueille bien vos propos, je pense que j'y suis très sensible. J'aimerais ça vous entendre, parce que derrière ce chapitre sur la gouvernance, on sait qu'il y aura donc, et on chemine avec certaines organisations, dont les organismes de bassins versants, le regroupement des organismes de bassins versants, vous savez, dans le dernier budget, il y a une somme de 15 millions de dollars, on a multiplié par 150 % le budget disponible par bassin versant à l'échelle du Québec, puis on doit parler d'un redécoupage, donc, du Québec méridional pour cette gestion par bassin versant.

Lorsqu'on arrive au Saint-Laurent, vous savez, donc, dans les discussions, il y a donc cette reconnaissance du rôle des organismes de bassins versants à l'échelle du Québec, mais par ailleurs, de façon concomitante, existe l'entente que nous signons depuis bon nombre d'années avec le gouvernement fédéral qu'on appelle le Plan Saint-Laurent. Donc, il y a effectivement ensuite des mécanismes de gestion dédiés au Saint-Laurent. Et avec ces mécanismes de gestion pour le Saint-Laurent a été mis en place toute une série d'organismes qu'on appelle familièrement les ZIP, les zones d'intervention prioritaire. Puis vous me permettez un petit brin de fierté parce que, moi, j'ai été celle qui a fait adopter les lettres patentes pour la ZIP dans l'est de l'île de Montréal au début des années quatre-vingt-dix.

Mais donc, je veux juste qu'on se comprenne bien ici, là, pour voir qu'est-ce que ça veut dire. Il y a les organismes de bassins versants, il y aura un redécoupage du Québec, ensuite il y a les zones d'intervention prioritaire, ces organismes de concertation qui découlent des ententes signées avec le gouvernement fédéral pour la gestion du Saint-Laurent. Et là, je veux vous entendre de façon pragmatique pour me dire comment, vous, vous voyez ça lorsque vous venez plaider, et j'y suis très sensible, pour qu'on officialise, d'un point de vue légal qu'on officialise le fait qu'il y aurait une gestion intégrée du Saint-Laurent avec, vous dites, la productio d'un plan directeur également pour le Saint-Laurent, comment vous voyez l'articulation de tous ces acteurs finalement, parce que chacun des OBV pourrait dire: Bien, j'ai mon influence sur le Saint-Laurent, parce que, si je gère mieux mon bassin versant, c'est l'eau du Saint-Laurent qui est gagnante. Vous comprenez le sens de ma question, hein?

Donc, je veux vous entendre, parce que je reçois vos commentaires avec, je pense, beaucoup de sensibilité, mais je veux vous entendre sur... à la fin, parce que, puis je finis là-dessus, je ne voudrais pas être trop longue, mais un citoyen ordinaire pourrait nous reprocher qu'on est en train de multiplier des structures, hein. Il regarde ça puis il se dit: Il y a les OBV, il y a les ZIP, est-ce que par dessus ça, il faut installer une grande table pour le Saint-Laurent? Moi, je ne suis pas du tout dogmatique à ce point de vue là, mais je veux vraiment vous entendre sur l'organisation ensuite pragmatique à quoi ça ressemblerait votre volonté qu'il y ait cette reconnaissance du Saint-Laurent carrément comme étant une unité hydrographique?

Le Président (M. Bergman): M. Stainier.

M. Stainier (André): Mais, si vous voulez bien, je crois être tout aussi pragmatique par les propos que je vais tenir, par la réponse que je vais vous faire. Nous, ce dont nous sommes convaincus, c'est que la gestion du Saint-Laurent mérite... doit être une gestion spécifique, distincte et que, le commencement de cela, c'est de donner un statut particulier au Saint-Laurent, un statut d'éminence que nous appelons sa reconnaissance comme patrimoine national. Nous sommes convaincus qu'en ayant cette première base, ce premier fondement, ça va donner au Saint-Laurent et à tous les intervenants du Saint-Laurent déjà une motivation, une orientation supplémentaire et spécifique pour traiter le Saint-Laurent.

Sur cette base de reconnaissance du fleuve comme patrimoine national, deuxième stade énoncé par un mode aussi clair que possible de la part du gouvernement, les grandes spécificités du Saint-Laurent, celles que nous avons notamment énumérées par exemple. À partir du moment où on disposerait de cet instrument législatif, les intervenants sur le Saint-Laurent, comme les comités ZIP, disposeraient de plus que ce dont ils disposent actuellement qui sont des dispositions purement administratives, même pas réglementaires. Le Plan Saint-Laurent, c'est de l'administration très intéressante, très motivante. D'ailleurs, nous participons nous-mêmes à plusieurs comités ZIP et à Stratégies Saint-Laurent dans son ensemble mais il nous semble que nous devons batailler continuellement devant n'importe quelle autorité

administrative pour lui faire reconnaître le Saint-Laurent. Ce n'est pas la même chose que le reste. Le Saint-Laurent, ça vaut la peine de vous en occuper un peu plus que vous vous en occupez. Le Saint-Laurent passe devant chez vous, c'est une partie de votre territoire et une partie tout à fait spécifique et éminente de votre territoire. Occupez-vous-en donc. Oui, mais on a tellement d'autres choses. Le Saint-Laurent, ça coule tout seul.

Depuis 20 ans que nous sommes dans le dossier, nous nous rendons compte que le Saint-Laurent a besoin de cette reconnaissance éminente. Je prends un exemple: Le lac Saint-Pierre. Depuis qu'il est reconnu réserve mondiale de la biosphère, il y a tout un dynamisme économique qui s'est développé dans la région pour le mettre en valeur comme unité, comme unité éminente. Donc, vous me demandez du pragmatique, je dis: Pragmatiquement parlant, la première chose, c'est de donner un statut particulier d'éminence au Saint-Laurent. Ensuite, déterminer un certain nombre... Déterminer ce qui est spécifique au Saint-Laurent et puis élaborer un plan directeur de base, un plan directeur pro forma qui soit beaucoup plus engagé, beaucoup plus agressif, je dirais, qu'actuellement, ce avec quoi les comités ZIP pourront alors travailler, élaborer leurs plans de secteur d'une façon beaucoup plus documentée, beaucoup plus fondée, beaucoup plus riche, c'est notre réponse.

Le Président (M. Bergman): Mme la ministre.

Mme Beauchamp: Oui. Ce sur quoi sur je voulais vous entendre un peu plus, c'est la partie de votre mémoire où vous plaidez pour qu'il y ait une instance. Vous-même, vous dites: Mise en oeuvre, vous dites que cette gestion doit se faire en référence à un plan directeur, aux paramètres distincts, spécifiques, et là vous parlez: Mise en oeuvre par une instance représentative du Saint-Laurent. Parce que votre réponse, je la comprends bien, vous me dites... déclarez: Reconnaître un aspect patrimonial au fleuve va donner une impulsion à plusieurs des acteurs de l'eau. Vous me dites: Ça va influencer, par exemple, les comités ZIP.

Mais j'avais cru lire, dans votre mémoire, le fait que vous voyez autre chose que tout simplement les comités déjà en place ayant des références plus claires dans leurs actions. Vous nous parlez: Mise en oeuvre par une instance représentative du Saint-Laurent. Et honnêtement, c'est là que je vous disais de façon pragmatique: Vous plaidez pour une instance. En ce moment, dans la loi, le gouvernance de l'eau, même de façon très claire, tout le monde voit le modèle avec les organismes de bassins versants qui doivent produire des plans directeurs de l'eau. On sait que pour le Saint-Laurent ensuite, il y a les fameux comités ZIP.

La question que me posais, c'est: Dans votre mémoire, êtes-vous en train de plaider pour qu'il y ait une structure, une instance additionnelle qui devra aussi, elle, produire un livrable qui s'appelle un plan directeur de l'eau pour le Saint-Laurent? Est-ce que c'est comme ça que je dois voir le mode de gestion que vous proposez quand vous me parlez d'une gestion intégrée du Saint-Laurent? C'est là où j'avais de la difficulté à voir à la fin, là. La gouvernance, telle qu'on la décrit dans la loi, moi, je la vois bien, je vois le rôle des comités ZIP, et tout ça. Mais par rapport à votre reconnaissance que vous demandez légalement puis la notion d'une instance, autrement dit, vous plaidez pour qu'il y ait un plan directeur de l'eau pour le Saint-Laurent: Qui va donner ce livrable-là dans votre esprit?

M. Stainier (André): Alors, nous avons participé...

Le Président (M. Bergman): M. Stainier.

M. Stainier (André): Pardon. Nous avons participé aux consultations sur ce projet de gestion intégrée du Saint-Laurent et nous appuyons l'idée d'un comité Saint-Laurent national. Il faut une instance à la base qui couvre l'ensemble du Saint-Laurent, un comité de concertation lui aussi donc très représentatif, d'une part, et, d'autre part, un comité dont le mandat serait du type de ce qui est dit dans le projet de loi les grandes orientations à donner au Saint-Laurent, non pas élaborer au plan national, un plan détaillé, aussi détaillé qu'un comité de bassin le fait, mais donner les grandes orientations... les grands thèmes sur lesquels chaque secteur régional doit produire... est invité en tout cas à produire un plan.

Donc, une instance nationale, c'est en fait la consécration du plan Saint-Laurent qui, comme je le disais, n'est qu'une réalité administrative actuellement peu connue, pas toujours appuyée, donner un statut à ce qui se fait depuis 20 ans de façon concertée en matière fédérale-provinciale communautaire pour le Saint-Laurent et lui donner comme mandat de dégager les orientations que doit avoir la gestion du Saint-Laurent dans l'ensemble de son bassin, orientations faites des grands thèmes justement qui sont propres au Saint-Laurent et qui sont la chair même de son statut de patrimoine national.

Le Président (M. Bergman): Mme la ministre.

Mme Beauchamp: O.K. Donc, ce que j'ai compris de votre réponse, M. Stainier, c'est, vous dites: Oui, une grande table, je pense qu'au moment où on se parle, c'est plus en ce moment, au niveau des consultations dans le cadre d'une resignature d'une entente avec le fédéral pour une gestion intégrée du Saint-Laurent. Au moment où on se parle, vous me corrigerez, M. Maranda, mais on appelle ça, une table de concertation dans les discussions et les consultations informelles.

Je ne sais pas si je vous ai bien compris, mais je crois... vous me dites: Bien, dans le fond, le livrable n'est pas tant... n'est pas nécessairement un plan directeur de l'eau comme on l'entend en ce moment dans la loi qui doit être produite pour des unités hydrographiques, mais des orientations dont, après ça, les différents acteurs devront tenir compte. C'est plus ça que j'ai compris de votre réponse. Puis, parce qu'il ne reste pas beaucoup de temps, je vais tout de suite... vous pourrez clarifier, je comprends que je vous ai mal compris, donc ça sert à ça.

Et, tout de suite après, je voudrais juste vous entendre aussi parce que M. Désilets avait dit: Ça prend des dispositions juridiques pour qu'il y ait des dispositions particulières pour le Saint-Laurent. Puis là aussi, je voudrais pour les fins de la discussion que nous aurons ensuite entre parlementaires par rapport à l'objet de votre demande, que vous nous donnez des exemples plus précis de ce serait quoi éventuellement, une disposition particulière pour le Saint-Laurent à partir de la reconnaissance juridique que vous venez demander aujourd'hui?

Le Président (M. Bergman): M. Stainier.

M. Stainier (André): D'abord, ce que nous proposons pour le Saint-Laurent va dans la ligne du projet de loi qui justement... nous avons remarqué que le projet de loi reste quand même assez général. Le plan directeur dans le projet de loi, on en dit une seule chose: on en énumère les thèmes qu'il devrait peut-être traiter, et c'est au ministre qui peut dire de quel thème. À partir du moment où on aura dit la même chose pour le Saint-Laurent, quels sont les thèmes qui devraient être traités dans le plan directeur du Saint-Laurent, le projet de loi serait pour nous complet. Ce serait ensuite dans des éléments de réglementation peut-être de préciser, et encore je pense que les précisions devront plutôt venir secteur par secteur parce que le Saint-Laurent, du fait de son immensité, peut difficilement être l'objet de prescriptions réglementaires détaillées valant pour l'ensemble de son lit. Mais je crois que M. Désilets voulait ajouter.

M. Désilets (Louis): Oui.

Le Président (M. Bergman): M. Désilets.

M. Désilets (Louis): Merci, M. le Président. D'un point de vue toujours pragmatique, quand on regarde la gestion du fleuve, ça ne peut pas être géré exactement comme les bassins versants conventionnels, parce que, quand on parle de bassins versants conventionnels, on fait appel un peu à une notion de territoire, hein, qui est autour d'un cours d'eau donné. Ça se délimite assez bien d'un point de vue géographique, et on a déjà en place un système au Québec, un cadre avec les MRC pour gérer le territoire. Donc, il y a une concertation à faire entre les utilisateurs d'un bassin qui peut couvrir deux, trois ou quatre MRC, en tout ou en partie, et les MRC concernées. Donc, on a quand même une certaine structure pour gérer ça.

Quand on arrive du côté du fleuve, c'est un petit peu plus compliqué parce que c'est un bassin qui intègre

les autres bassins. Ensuite, on est vraiment dans un cours d'eau d'intérêt national, donc le fédéral a une place...

Le Président (M. Bergman): En conclusion, s'il vous plaît. En conclusion.

M. Désilets (Louis): D'accord. Alors, essentiellement, l'idée, ce serait non pas de mettre une structure par-dessus les autres parce qu'il en existe déjà plusieurs, mais de bien utiliser celles qui existent déjà, et on peut pousser plus loin, là, l'idée du plan Saint-Laurent dans ce sens-là en ayant un mandat fort du côté du Québec entre l'intention de faire quelque chose. C'est ça que ça...

Le Président (M. Bergman): Malheureusement, le temps est écoulé.

M. Désilets (Louis): Merci.

Le Président (M. Bergman): M. le député de Montmagny-L'Islet.

M. Roy (Montmagny-L'Islet): Merci, M. le Président. Pour vivre... pour avoir passé ma vie auprès du fleuve Saint-Laurent et avoir, dans les dernières années, assisté à différents colloques sur l'érosion des berges, je vous dirai que je me rends compte que, dans la région de Montmagny d'où on vient, on a... je l'ai vu le fleuve changer au même titre qu'on voit des rivières changer. On voit le fleuve qui a excessivement évolué avec les années. On avait une quantité, et je l'ai mentionné déjà, on avait des quantités incroyables d'oies blanches qui venaient au bord du fleuve se nourrir, maintenant elles ne viennent plus parce qu'elles ne retrouvent plus la nourriture qu'elles avaient.

On a un fleuve qui s'est érodé. On assiste à une érosion des berges autant chez nous que sur la Côte-Nord de façon incroyable. Pourquoi? C'est que le fleuve ayant diminué, baissé, les vagues dans l'eau peu profonde sont beaucoup plus violentes que les vagues qui sont dans l'eau, beaucoup plus hautes. Donc, on a vu une érosion des berges qui est constante et qui est dommageable et dramatique dans nos régions.

Maintenant, la question qu'on doit se poser: Comme le fleuve est partagé entre le fédéral et le provincial, les quais à l'heure actuelle, on a vu le gouvernement fédéral y donner la gérance ou de nouveaux quais à partir de Gaspé en montant... Il y a eu un grand débat concernant le quai de Trois-Pistoles qui a duré et qui vient juste de se régler. Donc qui va, d'après vous, gérer les infrastructures qui sont aux abords des fleuves comme... aux abords du fleuve comme autant Saint-Jean-Port-Joli que L'Islet que Berthier-sur-Mer se sont créés des petites marinas pour essayer d'attirer les touristes autant, nous, avec le bassin qu'on a, qui s'appelle bassin de la Rivière-du-Sud, on n'a plus d'eau. On n'a pas les moyens pour le draguer. On n'a pas les moyens de faire venir des bateaux. On est... Donc, la marina, c'est presque terminé.

On vit au bord du fleuve, puis, vous le disiez, l'accès public au Saint-Laurent, et on n'a plus d'accès public au Saint-Laurent. Les gens qui... même si ça n'a pas d'importance pour plusieurs personnes, je vous dirais que ça en a pour d'autres. Les pêcheurs sur Saint-Laurent, les gens qui font de la pêche non pas commerciale mais sportive, sur le Saint-Laurent, parce qu'il y en a adopté, n'ont aucun accès public au Saint-Laurent. On se doit... ou dans les marinas qui ne veulent pas nous avoir parce qu'on n'est pas voiliers, mais plutôt des bateaux qui vont aller à la pêche. Donc, on n'a pas de reconnaissance en tant que personnes au niveau économique, donc l'accès public, on n'en a pas. Qui va payer pour ces accès-là? Qui va avoir le mandat dans votre reconnaissance du fleuve, est-ce que c'est le gouvernement qui va devoir payer les infrastructures ou si c'est chacun des bassins versants et des MRC? Moi, j'en ai deux puis je dois vous dire que ce n'est pas l'amour entre les deux, là. On ne peut pas avoir une grande coercition entre les deux MRC pour faire du bassin de Montmagny un bassin important, là. La MRC de L'Islet, la MRC de Montmagny, qu'on n'essaie pas d'avoir une grande communion entre les deux, là, ça serait utopique de le penser, là.

Le Président (M. Bergman): M. Stainier.

M. Stainier (André): Je voudrais préciser, monsieur, comment, nous, nous concevons les choses au plan des juridictions. Je crois que, le plus clair, c'est de dire: Le Saint-Laurent, le lit du fleuve, l'eau du fleuve appartient au Québec, est de juridiction provinciale selon la Constitution. Le gouvernement fédéral a, dans sa juridiction, la navigation et les poissons ou, disons, la faune. Je pense que la meilleure façon de comprendre les choses, c'est de dire: Le gouvernement fédéral est un utilisateur du Saint-Laurent et non pas un propriétaire du Saint-Laurent. Donc, les responsabilités principales, les pouvoirs de décision doivent, selon nous, revenir beaucoup plus au Québec, et c'est d'ailleurs ce que la constitution et ce que les lois actuelles ce dont elles disposent. Bon.

À côté de ça, il y a la question du financement des usages, et il se fait que ce sont, bien sûr, les usages dont le fédéral a la juridiction, la navigation et la pêche qui sont les plus dispendieuses. Il est beaucoup plus dispendieux de construire un port, hein, que d'aménager une plage ou que de permettre à une petite marina de draguer son chenal. Enfin, là, je ne prends pas un bon exemple avec la marina, puisqu'elle aussi relève du fédéral. Mais je crois que c'est ça qui aide à mettre les choses en place: le gouvernement fédéral est utilisateur mais l'utilisateur des infrastructures et des usages les plus dispendieux, donc les besoins financiers de l'usage du Saint-Laurent devraient surtout être assurés par le gouvernement fédéral. C'est ce qui se passe pour la navigation commerciale. Mais ce n'est peut-être pas aussi étendu et aussi suffisant pour tout ce qui n'est pas ce registre-là, par exemple, les quais régionaux, les ports régionaux. Et, là, le Québec a justement fait un gros effort pour, lui, développer les ports régionaux avec le gouvernement fédéral dans le respect des juridictions de chacun.

Donc, moi, je souhaiterais que le gouvernement du Québec continue à insister auprès du gouvernement fédéral pour qu'il ne se préoccupe pas seulement de navigation internationale mais qu'il se préoccupe aussi de navigation intérieure, du développement portuaire régional et du développement de la plaisance dans ce qui relève de sa juridiction.

Le Président (M. Bergman): M. le député de Montmagny-L'Islet.

M. Roy (Montmagny-L'Islet): Merci, M. le Président. Vous l'avez mentionné tout à l'heure, Mme la ministre en a fait mention aussi: La ville de Québec qui a fêté son 400e, le Canada dans son ensemble a évolué, a su s'adapter, est venu au monde grâce au Saint-Laurent. On a dû avoir recours au Saint-Laurent. Et le patrimoine qui s'est installé au bord du Saint-Laurent est toujours en place, est toujours là. Mais les gens qui ont bâti le Québec à coup de sueur, à coup de travail, qui se sont établis de village en village, en remontant vers Québec pour permettre à ces grands découvreurs de venir découvrir une ville comme Québec et aller plus loin sur le fleuve, pour Montréal, etc... Aujourd'hui, ils se sentent un peu délaissés, parce qu'ils voient leurs maisons au bord du fleuve en train d'être démenagées, parce que l'érosion a fait son travail dans la région de Baie-Comeau. Dans certaines municipalités, on n'a plus d'accès, on a perdu les accès à cause de l'érosion des berges. Est-ce que vous avez senti, est-ce que vous sentez qu'on est à l'aube justement de la prise en charge du Saint-Laurent? Il va falloir qu'on le prenne vraiment en charge, parce qu'on est en train de subir les affres du temps. Puis, le Saint-Laurent, même si les gens le voient tout le temps en train de couler, pour ceux qui vivent au bord du Saint-Laurent, les pieds dedans, les municipalités comme chez nous, les bâtisseurs du Saint-Laurent... La famille Lachance qui construisait des bateaux et qui les mettait à l'eau directement là ne peut plus le faire, il n'y a plus d'eau. Quand on parlait tantôt que, l'eau, ça se renouvelle, bien, dans le fleuve Saint-Laurent, il n'y en a plus. Il y en a de moins en moins. Les berges qu'on avait sont rendues immenses. On est à 1 km dans le fleuve avant d'être capable de sortir pour la traverse de l'île aux Grues. Il n'y a même plus assez d'eau, le bateau sort le fond accoté, à toutes les marées. Donc, il y a un problème qui est là, et est-ce que vous... c'est sûr que vous êtes conscients de ce problème-là. Est-ce qu'on est rendu à une étape où autant le provincial avec le fédéral doivent travailler énormément pour... on ne peut pas le refaire, le Saint-Laurent, mais au moins essayer de conserver les acquis qu'on a?

Le Président (M. Bergman): M. Stainier.

M. Stainier: C'est ce que fait, ce que cherche à faire le Plan Saint-Laurent, ce plan fédéral-provincial dont on a parlé et qui cherche à faire, depuis une vingtaine d'années, avec des moyens extrêmement limités, et un statut justement assez peu reconnu, et même assez peu connu d'abord, je pense aux Comités ZIP, la

difficulté qu'ils ont à vraiment se faire reconnaître, encore que là, les choses ont pas mal progressé. Mais ce que je dirais, monsieur, c'est qu'il me semble, à des dimensions comme celles dont nous parlons ici, qu'il faut voir les choses à long terme, et à long terme, la priorité doit être la protection, la restauration, la préservation des écosystèmes dans leur dynamique écosystémique globale. L'érosion des berges, là-dedans, est un aspect de cette dynamique écosystémique, un aspect qui malheureusement semble accentué par des causes anthropiques, par des causes humaines, mais je pense qu'il faudra avoir le courage de prendre assez de recul pour dire: On ne va pas traiter les problèmes un à un, localement par... paroisse par paroisse, quai par quai, on va essayer de comprendre ce qui se passe au plan écosystémique et on va faire les choses pour que l'écosystème, les écosystèmes du Saint-Laurent se maintiennent le plus possible dans leur plus grande intégrité possible, car c'est ainsi que les usages humains, à long terme, en profiteront le plus.

Le Président (M. Bergman): M. le député de Montmagny-L'Islet.

M. Roy: Merci beaucoup. Vous parlez aussi, dans vos recommandations, bien sûr du cabotage, du transport maritime. On sait qu'on est rendu là. Il existait avant. C'est drôle qu'on revienne toujours avec ce qui existait qu'on a laissé tomber en pensant qu'on était... qu'on pourrait réinventer la roue, et aujourd'hui, on revient avec quelque chose qui était là d'emblée. Le Québec s'est développé avec le cabotage. Le Saint-Laurent a bien servi la cause, on s'en est servi abondamment. L'a-t-on respecté pour autant? Je ne le crois pas, tout simplement qu'on a pris pour acquis cette masse d'eau qui coule, qui émerveille tant les Européens qui viennent. Les gens du monde entier, quand ils vont dans Charlevoix et qu'ils s'en vont un peu plus loin, à Baie-Comeau, ils ne voient pas la berge de l'autre côté, ils se disent: Bien, on ne peut pas imaginer une telle masse d'eau; on ne peut pas imaginer les marées qui remontent jusqu'à Trois-Rivières; on ne peut pas imaginer un tel fleuve, puis nous, on ne le voit plus. On est rendu qu'on ne le voit plus. Les Québécois ne le voient plus comme une richesse, comme vous tentez de le démontrer. Donc, le cabotage doit être... doit redevenir important sur le fleuve, et ça fait partie de vos recommandations. J'aimerais juste que vous m'en parliez un petit peu, s'il vous plaît.

Le Président (M. Bergman): M. Stainier.

M. Stainier (André): Oui. Le mouvement environnemental dans son ensemble, je crois, au Québec, est de plus en plus acquis à l'importance de donner une beaucoup plus grande place au transport maritime intérieur en raison de ses avantages environnementaux, notamment. Il y a aussi bien sûr tous les avantages commerciaux qu'il pourrait y avoir à un retour à un cabotage intense, à un transport maritime courte distances intense, mais du point de vue du Saint-Laurent, le Saint-Laurent, il est sous-exploité. Du point de vue de la navigation, bien sûr il y a la navigation internationale, mais du point de vue de la navigation intérieure, il y a place pour encore beaucoup de choses, tant au plan touristique qu'au plan proprement industriel, et je vous le dis, nous organisons, la semaine prochaine, une semaine où nous voulons encourager les jeunes à adopter les carrières maritimes. Tous les représentants du transport maritime intérieur comme le Groupe Desgagnés, comme Fednav, etc., seront là. Ils disent: C'est vrai, il faut que se développe le transport maritime intérieur au Québec. Donc, c'est vraiment une des priorités de nos mouvements actuellement, en raison des avantages environnementaux mais plus largement, c'est un mode de transport qui doit retrouver une place beaucoup plus normale, enfin la place qu'il mérite et qu'il n'a pas.

Le Président (M. Bergman): M. le député de Montmagny-L'Islet.

M. Roy (Montmagny-L'Islet): Deux minutes? Quand on parle du cabotage, bien sûr on dit toujours: Si les bateaux reviennent, on fera des quais; mais on sait aujourd'hui, dans la situation actuelle, qu'il faut que ce soit le contraire, il faut qu'on implante les infrastructures, il faut que les infrastructures soient en place pour qu'on puisse espérer que ça revienne. Sinon, ça va rester entre un quai... Sept-Îles et le quai de Québec. Entre les deux, on ne peut pas accoster partout, les quais ne sont pas conformes ou malheureusement pas accessibles pour ce genre de bateau là. On peut le faire avec des petits bateaux sur la Basse-Côte-Nord puis qu'on alimente de façon séquentielle.

Mais, de l'autre côté, est-ce que vous pensez que, le cabotage, les deux paliers de gouvernement vont devoir s'y attarder, puis rapidement, pour être sûrs de mettre en place les infrastructures ou...

éventuellement au cabotage sur le Saint-Laurent?

Le Président (M. Bergman): M. Stainier.

M. Stainier (André): Oui, et nous avons l'honneur de faire partie du Forum permanent de concertation sur le transport maritime, qui est mis en place par le gouvernement du Québec. Et une de nos principales réalisations en ce forum est justement l'élaboration d'un réseau stratégique national du transport maritime intérieur. Et, bien sûr, ça coûte très cher, c'est très dispendieux, sauf que, de nouveau, dans une vision un peu plus large et à plus long terme des choses, quand on regarde les investissements qu'on met dans le routier, si on mettait une proportion équivalente à développer le transport maritime, on disposerait de pas mal de ressources dont on ne dispose pas actuellement.

Alors, nous plaiderons de fait pour que plus de ressources soient mises dans le développement du réseau portuaire régional...

Le Président (M. Bergman): Conclusion, s'il vous plaît. En conclusion, s'il vous plaît.

M. Stainier (André): Notre conclusion, sur l'ensemble...

Le Président (M. Bergman): Pour cette question. Pour cette question.

M. Stainier (André): Sur cette question-là, donc nous favorisons le développement du cabotage par l'investissement de plus grandes sommes dans le développement portuaire régional.

Le Président (M. Bergman): Merci. M. le député de Roberval.

M. Trottier: Merci, M. le Président. D'abord, je voudrais remercier nos intervenants pour leur implication. Je dis souvent que, s'il y avait plus de gens qui s'impliquaient au Québec puis moins de gens qui critiquaient, on serait dans une société meilleure. Vous faites partie des gens qui contribuez à améliorer notre société et on vous en remercie grandement.

Votre mémoire est très intéressant à plusieurs points de vue parce qu'il apporte des éclairages sur des éléments qui, à mon avis, sont assez essentiels dans la construction du projet de loi. J'aurais quelques explications complémentaires par rapport à votre mémoire. Je sais que vous n'aviez pas beaucoup de temps pour pouvoir l'expliquer. Entre autres, vous parlez, un peu avant la recommandation n° 2, que «la grandeur et la richesse du Saint-Laurent sont aussi sa fragilité», et vous expliquez un petit peu. Est-ce que vous pourriez m'indiquer, d'après vous, quels sont les plus grands dangers qui guettent le Saint-Laurent?

M. Stainier (André): Le plus grand danger actuellement, ce sont les effets du réchauffement climatique, donc la baisse des niveaux d'eau et des débits d'eau dans un fleuve consacré beaucoup au transport maritime international et qui a donc... ce qui se concrétise par cette présence d'un chenal au coeur du Saint-Laurent, qui détermine beaucoup, hein, la capacité des écosystèmes de se maintenir. Donc, premier problème, la baisse prévisibles des niveaux d'eau, et donc la solution ou les solutions sont du côté des ententes... les solutions à portée humaine, hein, sont du côté de cette entente avec les Grands Lacs, non pas de l'entente dont on va parler aujourd'hui, mais de celle que gère la Commission mixte internationale, et dont le gouvernement s'est également préoccupé. Donc, une gestion responsable et équilibrée des eaux des Grands Lacs et du Saint-Laurent, orientée vers le maintien des usages permettant de continuer à travailler dans le sens du développement durable.

L'autre grand problème, ça reste quand même les restes de pollution encore de l'eau du Saint-Laurent. La pollution municipale reste importante en raison des problèmes de surverse des grandes villes – Montréal, Longueuil, Québec, Lévis. On n'a pas encore entièrement résolu ces problèmes, et malheureusement le tronçon particulièrement entre Trois-Rivières et Montréal subit encore fortement les effets de cette

pollution d'origine municipale. J'y adjoins tout de suite la pollution d'origine agricole qui est beaucoup plus difficile à cerner dans ses causes... dans ses causes physiques précises, donc il faut continuer à travailler sur comment diminuer la pollution des eaux du Saint-Laurent d'origine agricole.

Et enfin il y a ce gros problème que plusieurs ont évoqué de l'érosion des rives qui prend une ampleur, je crois, qu'on ne connaissait pas et qui, elle, semble aussi d'origine anthropique, enfin qui est renforcée par les activités humaines qui seraient contrôlables pour quand même diminuer cette érosion. Ce qui est la principale chose à rechercher, c'est de la diminuer, bien sûr, et de protéger les gens qui en sont victimes, mais c'est surtout de faire en sorte qu'elle ne se prolonge pas. Enfin, je vous ai quand même énuméré plusieurs points.

M. Trottier: Je vous remercie beaucoup.

Le Président (M. Bergman): M. le député de Roberval.

M. Trottier: Dans votre recommandation n° 4, vous parlez que le projet de loi devrait... on devrait traiter plus spécialement, là, des éléments suivants, entre autres, la question du lit du Saint-Laurent et de son appropriation, vous en avez parlé un peu tout à l'heure. Est-ce que vous pourriez expliquer davantage?

M. Stainier (André): L'appropriation du lit du fleuve?

M. Trottier: Oui, c'est ça.

Le Président (M. Bergman): M. Stainier.

M. Stainier (André): Alors ça, c'est un problème que nous soulevons depuis notamment la commission sur la gestion de l'eau de 1999.

Le lit du fleuve concrètement est géré au Québec par la Loi sur le régime des eaux dont on m'a dit, de source tout à fait autorisée, c'est la loi la plus ancienne et la moins mise à jour.

Et nous plaidons pour la mise à jour de la Loi sur le régime des eaux. Pourquoi? Parce que c'est en vertu de cette loi qu'il est encore permis que des particuliers s'approprient le lit du Saint-Laurent soit par mode d'achat, soit surtout par mode de location, ce qu'on appelle les «lots de grève».

Alors, au XIXe siècle, c'était tout à fait normal de permettre à des entreprises, notamment tous ces chantiers de construction de la région de Québec ici ou les chantiers qui traitaient le bois amené par les cageux, il était tout à fait normal de permettre à ces entreprises d'être propriétaires d'une partie du lit du fleuve riverain de leur entreprise à cause du jeu des marées, à cause des besoins d'accostage et d'appareillage. Mais on n'est plus au XIXe siècle.

Or actuellement nous sommes encore au XIXe siècle dans le lit du fleuve. C'est au point que vous avez un certain nombre de... Dans certaines parties, le lit du fleuve est propriété du riverain, du villégiateur riverain jusque 100 pieds, 200 pieds, 300 pieds dans le fleuve. C'est le cas à Deschaillons. C'est le cas, ici en face, à Saint-Romuald.

En face du boulevard Champlain, vous avez Saint-Romuald. À Saint-Romuald, à marée basse, vous ne pouvez pas vous promener sur la grève, parce qu'elle appartient aux gens qui habitent là à côté. Cela en vertu de prescription donc ancienne des droits d'héritage. Les entreprises qui avaient acquis cela, qui en a hérité? Bien, Untel, puis ça a été vendu avec les droits, avec les droits, avec les droits. Et il faut donc que la Loi sur le régime des eaux soit changée de façon à ce que le lit du fleuve soit propriété publique inaliénable sauf cas exceptionnel et tout à fait justifié.

Comme je vous dis, actuellement on peut encore louer un lot de grève. Et nous avons plaidé contre le renouvellement d'un lot de grève dans une région particulière. Et c'est l'administration elle-même qui nous a dit: Vous n'avez aucun droit à demander cela, ces gens-là sont chez eux en vertu de la loi, le lit du fleuve leur appartient, ne venez pas nous ennuyer avec cela. Là, je m'excuse de m'exciter un peu, mais c'est aberrant d'être encore au XIXe siècle dans le lit du fleuve.

Le Président (M. Bergman): M. le député de Roberval.

M. Trottier: Vous nous avez parlé d'individus et d'entreprises, mais il y a aussi parfois des entreprises publiques ou, disons, certains partenaires, entre autres, la question du port de Québec. Est-ce que vous pourriez nous expliquer un petit peu...

Le Président (M. Bergman): ...M. le député de Roberval.

M. Trottier: Oui. Vous avez parlé d'individus, d'entreprises mais il y a aussi parfois des entreprises publiques ou, disons, certains partenaires. Entre autres, la question du Port de Québec là, est-ce que vous pourriez nous expliquer un petit peu plus quelle est la situation du Port de Québec?

M. Stainier (André): Le Port de Québec?

M. Trottier: Le Port de Québec. On me dit que par rapport au lot de grèves justement, est-ce qu'il n'y a pas justement un bel exemple qui pourrait être énoncé ici?

Le Président (M. Bergman): M. Stainier.

M. Stainier (André): Oui, oui. Alors, enfin je ne sais pas. Ce que nous savons, ce que nous croyons savoir, c'est qu'en vertu d'un acte passé, avant 1867, je crois vers 1864, avant la Confédération et la Constitution, le lit du fleuve a été accordé au Port de Québec sur 18 km depuis pratiquement Cap-Rouge jusqu'à la rivière Montmorency, donc actuellement, ce n'est pas le bord du lit du fleuve qui appartient au Port de Québec, c'est tout le lit du fleuve, et ça, c'est une situation unique. Nulle part ailleurs ni à Montréal ni ailleurs, les ports ne sont propriétaires de tout le lit du fleuve devant eux. Bon. C'est une situation de fait qui autorise de fait le Port de Québec à refuser tout ce que la population peut être amenée à lui demander ou à lui accorder de bon gré. C'est un peu pénible pour les mouvements environnementaux et les comités de citoyens d'être traités avec autant de condescendance par quelqu'un qui, en vertu du XIXe siècle, est propriétaire du lit du fleuve et fait ce qu'il veut avec. Enfin, je ne veux pas exagérer, parce que les relations sont, de plus en plus, meilleures avec le Port de Québec.

Le Président (M. Bergman): ...

M. Trottier: Vous avez parlé du transport maritime comme étant intérieur, là, au niveau du Québec comme élément de lutte aux gaz à effet de serre puis je pense que c'est un élément très important que vous soulignez et sur lequel on devrait appuyer, parce que je pense qu'on n'a pas justement suffisamment appuyé ce secteur-là et, moi, je vous en remercie d'en faire la démonstration.

Vous avez mentionné également, au niveau des paysages du Saint-Laurent, qu'il y a une grande fragilité des paysages. Est-ce que vous pourriez nous indiquer quelles sont les priorités qu'on devrait avoir en termes de priorisation, là, pour protéger les paysages du Saint-Laurent?

Le Président (M. Bergman): M. Stainier.

M. Stainier (André): Bien, c'est d'abord de les reconnaître. On n'est vraiment pas très avancé, hein, au Québec, en matière de paysages et, nous, depuis nos origines, nous sommes nés d'une lutte, comme on dit dans le milieu, pour la préservation des paysages du Saint-Laurent, on n'est pas encore très avancés. Ce

que nous prôtons, nous, c'est que tout d'abord il y ait une politique du paysage au Québec et nous avons participé aux états généraux du paysage, ce qui s'appelle maintenant le Conseil québécois du paysage travaille très bien et fait avancer les choses. Mais, à l'intérieur de cette reconnaissance des paysages du Québec, nous demandons là aussi qu'on reconnaisse de façon spécifique que les paysages du Saint-Laurent sont des paysages beaucoup plus éminents, beaucoup plus particuliers... tout à fait particuliers qui méritent une protection encore accrue. Donc, les paysages du Saint-Laurent, ce que nous prôtons, c'est d'abord d'en faire un inventaire et un inventaire raisonné, c'est-à-dire fondé sur une méthodologie, par exemple celle dégagée par le Conseil québécois du paysage, et au-delà de cet inventaire alors identifier les paysages d'intérêt, comme on dit, les paysages principaux et, troisièmement, donner ensuite de préférence, nous semble-t-il, aux MRC mais peut-être, conjointement aux ministères et aux MRC, le pouvoir de réglementer l'aménagement du territoire paysagé. Donc, ce serait la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, là, qui devrait avoir des clauses sur le paysage en général et sur les paysages du Saint-Laurent en particulier.

Le Président (M. Bergman): M. le député de Roberval, il vous reste 1 minute.

M. Trottier: Est-ce qu'en dehors de ce que vous nous avez mentionné, il y aurait des choses que vous auriez voulu discuter, par exemple comme sur la question de l'exportation de l'eau, est-ce que vous avez des inquiétudes par rapport à ça?

Le Président (M. Bergman): Malheureusement, vous avez seulement 30 secondes.

M. Stainier (André): Enfin, nous n'avons pas plus d'inquiétudes que la communauté québécoise et canadienne en général là-dessus, c'est-à-dire que nous avons les mêmes... c'est-à-dire que de fait nous sentons bien que les Grands Lacs, et donc le Saint-Laurent, sont convoités par les États-Unis et risquent donc de se voir imposer des transferts, des prélèvements malgré tout ce qu'on aura pu décider, et...

Le Président (M. Bergman): Excusez-moi, le temps s'est écoulé. Alors, M. Stainier, M. Désilets, merci pour votre présentation.

(Suspension de la séance à 11 h 6)